

## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du 3 décembre 2020

Le trois décembre de l'an deux mille vingt, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Loupière, se sont réunis au foyer communal, sur convocation en date du 27 novembre 2020 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers présents :** Simon BECK, Séverine CARRON-FERMIER, Catherine CHEVALIER, Bernard GAUGUIN, Nicole LECOMTE-LAPEYRE, Mathieu LECHEVIN, Julien LEMURE, Geneviève MANTELET, Guillaume MARTENS, Aurélie RAVEUX, Pierre RIGAULT, Benjamin RIGOLAGE, Hélène SIGOGNEAU.

**Conseillers excusés :** Néant

**Conseillers absents :** Olivier RAVISE

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-11, L2121-14, L2121-17, L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-15 du code précité, pour la présente session le conseil choisit pour secrétaire de séance : **Aurélié Raveux** qui fait l'appel nominal.

La séance est ouverte à 20H34 par le Maire, Madame Catherine CHEVALIER.

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente ;
- Délibération modificative – budget assainissement ;
- Délibération modificative pour le compte 6451 ;
- Enquête publique – Sanofi ;
- Passage de l'accueil de loisirs en communal ;
- Comité consultatif – Action sociale ;
- Désignation des délégués communaux Epage Bassin du Loing ;
- Location foyer communal ;
- Ste internet ;
- Achat des murs du 15 rue Pierre de Courtenay ;
- Convention avec Sommeçaise pour le SIVOM de la Vallée Moyenne du Vrin.
- Questions diverses.

Les membres présents, après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2020 procèdent à la signature du registre des délibérations.

Madame le Maire propose à l'ensemble des conseillers, un rajout de délibération concernant la dérogation scolaire pour la semaine des 4 jours. L'ensemble du conseil accepte ce rajout de délibération.

#### Dérogation scolaire pour la semaine des 4 jours

---

Madame le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal que depuis septembre 2018, l'école est en dérogation pour la semaine des 4 jours.

La loi stipule que l'école est obligatoire sur 5 jours mais par dérogation, celle-ci peut être faite sur 4 jours.

Suite à la mise en place en 2018, les parents et l'équipe enseignante souhaitent conserver la semaine des 4 jours et ne pas modifier le rythme scolaire pris par les enfants, les parents et le corps enseignant.

Madame le Maire propose de maintenir la semaine des 4 jours et de renouveler la dérogation auprès de l'école et de l'inspection académique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le maintien à la semaine des 4 jours
- **AUTORISE** Madame le Maire à se rapprocher de l'école et de l'inspection académique pour le renouvellement de dérogation.

#### Délibération modificative – budget assainissement

---

Madame le Maire explique à l'ensemble des conseillers, qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative concernant le budget assainissement.

La commune a reçu un rappel d'une facture de la SAUR de 10 182.11€ TTC datant d'avril sans avoir connaissance de l'objet. Le budget annexe assainissement a donc été voté sans le montant de celle-ci.

Or à ce jour le budget ne permet pas d'effectuer ce mandatement. Il convient donc de prendre une délibération modificative pour ouvrir les crédits nécessaires au paiement.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
61523		7 292.79€			
618		535.42€	002	Résultat fonctionnement capitalisé	
622		-1 000.00€			
022		-222.05€	77		6 599.16€
023	Virt à section investissement				
	Total DEP Fonct	6 599.16€		TOTAL REC FONCT	6 599.16€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer les opérations comptables susmentionnées.

#### Délibération modificative pour le compte 6451

---

Madame le Maire explique à l'ensemble des conseillers, qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative concernant le compte 6451 pour une demande de mise en non-valeurs pour un montant de 53.29€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'effectuer les opérations comptables susmentionnées.

#### Enquête publique - Sanofi

---

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal qu'une enquête publique pour Sanofi concernant un projet d'épandage d'effluents a eu lieu du 23 octobre 2020 au 23 novembre 2020.

Le projet concerne 47 communes du Loiret et 13 communes de l'Yonne dont La Ferté-Loupière.

Nous avons reçu en mairie des courriers d'administrés refusant cet épandage sur leurs parcelles. Ces courriers seront annexés à la présente délibération pour transmission au commissaire enquêteur de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix pour (Simon Beck), 5 abstentions (Bernard Gauguin, Hélène Sigogneau, Julien Lemure, Mathieu Lechevin, Guillaume Martens) et 7 voix contre (Aurélie Raveux, Catherine Chevalier, Séverine Fermier, Pierre Rigault, Nicole Lapeyre-Lecomte, Geneviève Mantelet, Benjamin Rigolage)

- **REFUSE** ce projet d'épandage sur l'ensemble des parcelles de La Ferté-Loupière.

### **Passage de l'accueil de loisirs en communal**

---

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil, qu'elle a reçu une lettre de la Présidente de l'association Les P'tits Loups. Lors de la dernière assemblée générale de l'association, aucun parent ne s'est présenté. En conséquence, le bureau actuel ne souhaite plus gérer l'accueil de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

De ce fait pour le maintien de l'école et le service rendu aux parents, il est primordial de reprendre en charge l'accueil de loisirs en communal.

Madame le Maire a échangé avec la CAF et la CCA pour la continuité du service et les démarches à effectuer à cet effet.

Deux conventions seront établies entre :

- La commune et la CAF
- La commune et la CCA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le passage de l'accueil de loisirs en communal
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions avec les différents partenaires.

### **Comité consultatif – Action sociale**

---

Madame le Maire propose de créer un comité consultatif – action sociale.

La commission se composera de : Véronique Vannier, Geneviève Mantelet, Maryvonne Garnier, Orlane Geffray, Maud Gervais et Nicole Lapeyre-Lecomte, Mme Catherine Collin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les membres du comité consultatif - Action sociale.

### **Désignation des délégués communaux – Epage Bassin du Loing**

---

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner à nouveau des représentants de la commune au sein de l'Epage du Bassin du Loing.

Pour rappel, une partie des eaux de La Ferté-Loupière se déverse dans le bassin Ouanne aval ;

Vu les articles L. 2121-22 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 23 du règlement intérieur de l'EPAGE du bassin du Loing relatif à la constitution et à l'objet des comités de bassin ;

Le délégué de la commune aura comme action en comité de bassin :

- Il constitue un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit du Syndicat ;
- Il rend des rapports, émet des avis ou formule des propositions.

Au quotidien, il maintiendra le lien entre la commune, sa rivière et le syndicat ; il participera aux actions menées par le syndicat sur le territoire de la commune ; il informera les conseillers municipaux des activités en cours et informera le syndicat des projets de la collectivité.

Il sera le relai entre la commune, les habitants et le syndicat. Il transmettra tous les documents remis par le syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Benjamin Rigolage représentant titulaire de la commune à l'EPAGE du Loing et Hélène Sigogneau en tant que suppléant.

---

### Désignation du délégué communal au CNAS

---

Suite à la démission du 3<sup>ème</sup> adjoint, délégué du collège des élus, il convient de nommer un nouveau représentant de la commune au sein du CNAS.

Pour rappel, cette adhésion permet aux agents de la collectivité de bénéficier de prestations diverses : prêt – aide pour déménagement, etc.

La délégation prendra effet à la date de la délibération et jusqu'à la fin du présent mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Pierre Rigault comme délégué du collège des élus.

---

### Location foyer communal

---

Madame le Maire propose une nouvelle tarification relative à la location du foyer communal :

- Gratuite pour les associations lafertoises,
- Caution de 1 000 € (incitation au respect des lieux),
- Caution de 100 € pour le nettoyage et l'évacuation des déchets triés,
- Prix de location proposé :
  - Demi-journée : 30 euros,
  - Journée complète : 50 euros,
  - Week-end (vendredi soir au dimanche soir) : 100 euros
- Prix équipements vidéo-sono : 20 euros.

Ces prix sont établis pour la salle, dans l'état actuel.

Les prix seront révisés en fonction des équipements et des aménagements ultérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les conditions de location.

---

### Site internet

---

Délibération ajournée

## Achat des murs du 15 rue Pierre de Courtenay

---

Suite à la délibération n°2020\_027 en date du 10 septembre 2020 où l'ensemble du conseil autorisait Madame le Maire à entamer les démarches nécessaires et se rapprocher des propriétaires de la maison situé au 15 rue Pierre de Courtenay.

Après une rencontre avec les vendeurs, Madame le Maire souhaite faire une proposition d'achat de 45000€ pour un futur projet dans ces lieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 contre (Aurélié Raveux) :

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire une proposition d'achat d'un montant de 45000€ et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

## Convention avec Sommeçaise pour le SIVOM de la Vallée Moyenne du Vrin

---

Madame le Maire informe l'ensemble des conseillers que les pompiers de la Vallée Moyenne du Vrin interviennent sur le secteur La Ferté-Loupière, Sépeaux-Saint Romain mais également sur Sommeçaise.

Le résultat des interventions montre que la répartition des interventions est de 1/3 sur chaque commune.

C'est pourquoi Madame le Maire a rencontré le Maire de Sommeçaise afin de lui proposer de signer une convention entre sa commune et le SIVOM de la Vallée Moyenne du Vrin afin de les inclure dans le budget de fonctionnement du SIVOM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention en tant que Présidente du SIVOM de la Vallée Moyenne du Vrin avec la commune de Sommeçaise.

## Questions diverses

---

- Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le fournisseur SCOLAREST qui nous livre les repas scolaires cesse son activité à compter du 28 février 2021, un contrat jusqu'en juillet sera passé avec un fournisseur avant mise en concurrence pour l'année prochaine.
- Pierre Rigault, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, indique qu'un projet de réhabilitation du local communal situé Allée du Moulin est en cours. Une partie sera dédiée au CPI de la Vallée Moyenne du Vrin et l'autre à l'adjoint technique communal.
- Madame le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont eu un rendez-vous en Préfecture et font la demande pour un changement d'affectation de la subvention allouée au projet d'espace co-working (non utilisée) pour le projet épicerie, boulangerie, produits locaux.
- Les containers d'ordures ménagères et recyclables dédiés aux résidences secondaires ont été changés de place. Une plateforme va être créée à côté de la station d'épuration afin de faciliter l'accès aux administrés et à la collecte des déchets.
- Grill Saint Germain, des travaux de reprises de sol sont prévus depuis 2 ans, nous allons prendre contact avec des entreprises pour engager les travaux nécessaires.
- Les décorations de Noël sont en cours d'installation, la société Eiffage finalisera la pose le vendredi 11 décembre.
- Les colis de fin d'année pour les personnes de plus de 70 ans vont être livrés prochainement. Il conviendra à chaque personne de venir retirer son colis réservé. Pour les personnes n'ayant pas la possibilité de se déplacer, le colis leur sera livré à domicile.
- Madame le Maire demande à l'ensemble des conseillers d'effectuer une minute de silence en hommage à Monsieur Valéry Giscard d'Estaing.
- Madame le Maire prend la parole pour rendre un hommage appuyé à l'attention de Monsieur Gilles Bouquet.

- Madame le Maire informe les conseillers qu'un arrêté communal a été pris concernant la divagation des chiens.

La séance est levée à 22h36.

MEMBRES PRESENTS	SIGNATURES
Simon BECK	
Séverine CARRON-FERMIER	
Catherine CHEVALIER	
Bernard GAUGUIN	
Mathieu LECHEVIN	
Nicole LECOMTE-LAPEYRE	
Julien LEMURE	
Geneviève MANTELET	
Guillaume MARTENS	
Aurélie RAVEUX	
Pierre RIGAULT	
Benjamin RIGOLAGE	
Hélène SIGOGNEAU	